



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service expertise territoriale
risques et sécurité**

**Sécurité routière
Coordination sécurité routière**

Saint Lô, le **15 JAN. 2019**

Le Préfet de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

Dossier suivi par : Sébastien Colombo
Appel direct : 02 33 06 39 98
Mél : ddtm-csr@manche.gouv.fr

Objet : Appel à projets 2019 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Dans le cadre de l'appel à projets au titre du plan départemental d'actions de sécurité routière pour l'année 2019, j'ai l'honneur de vous adresser en pièces jointes :

- La note appel à projets 2019 du PDASR ;
- le dossier Cerfa de demande de subvention n° 12156*05 ;
- la fiche synthétique PDAR 2019 à renseigner par les porteurs de projets ;
- la notice d'accompagnement concernant les demandes de subvention n° 12156*05.

L'ensemble de ces documents est diffusé et téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture de la Manche à l'adresse : <http://manche.gouv.fr>

Les demandes de subvention, dûment renseignées, accompagnées des pièces justificatives, sont à renvoyer pour le vendredi 1er mars 2019, délai de rigueur, par courriel à l'adresse suivante : ddtm-pdasr@manche.gouv.fr

Vous serez invité à venir présenter devant la commission d'attribution des subventions votre projet le jeudi 14 mars 2019 après midi dans les locaux de la préfecture. Une convocation vous sera adressée pour vous présenter les modalités d'organisation.

Monsieur Sébastien COLOMBO, en charge de la coordination sécurité routière, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin. Vous pouvez le contacter par téléphone au 02 33 06 39 98, ou par courriel : ddtm-csr@manche.gouv.fr

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet
Chef de projet sécurité routière

Gilbert MANCIET